



Le 9 mars 2019

Signature d'une convention entre la Cellule Economique et Régionale de la Construction de Normandie (CERC) et la Région Normandie

Hubert Dejean de la Bâtie, Vice-Président de la Région Normandie, en charge de l'environnement, de la mer, du littoral et de l'énergie, et Eric Prud'homme, Directeur régional délégué de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie de Normandie ont visité, mercredi 6 mars 2019, la Société Recyclage Négoce Mondevillais. Portée par l'entreprise RNM, la plateforme de recyclage des déchets du BTP a bénéficié d'une aide de la Région Normandie à hauteur de 10 000 euros au titre du dispositif « Impulsion Environnement » ainsi que d'un prêt à taux nul d'un montant de 40 000 euros et d'une aide de l'ADEME de 56 000 €.

A cette occasion, la Région Normandie et la Cellule Economique et Régionale de la Construction de Normandie (CERC) ont signé une convention pour la réalisation de l'étude « Déchets du BTP 2019 ».

La Région a approuvé lors de son Assemblée Plénière du 15 octobre 2018 un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et une Stratégie régionale pour une économie circulaire, faisant de la Normandie un territoire pionnier et le premier à disposer de référentiels uniques en la matière.

Elle a souhaité dans ce cadre élargir la problématique de la gestion des déchets du BTP en les identifiant comme autant de ressources disponibles et mobilisables par les entreprises (voire les particuliers).

La Région a ainsi décidé de soutenir à hauteur de 41 171,55 euros la Cellule économique régionale de la construction (CERC Normandie) pour la mise à jour de l'état des lieux réalisé en 2017 auprès de la filière BTP. L'ADEME a également apporté son soutien pour un montant identique, portant ainsi l'aide à 70% du coût prévisionnel de l'opération (117 633 €). L'Etat complète le soutien de la gouvernance régionale en matière de déchets à hauteur de 10% pour un montant de 11 763,30 euros. La CERC Normandie finance ce projet à hauteur de 20 % soit 23 527 €, signe de la volonté de la filière construction d'être proactive dans la recherche d'une optimisation de la gestion des déchets du BTP.

Ce travail d'observation est indispensable dans le pilotage et la mise en œuvre des stratégies régionales. Il permettra de mesurer les indicateurs de suivi du PRPGD et de mieux appréhender les pratiques en matière de commandes, publiques ou privées, dans le secteur du BTP.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Charlotte Chanteloup – 02 31 06 98 96 – charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr